

11 juin 2008



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU PREMIER RAPPORT ANNUEL DU CLUB DE PARIS

Pour la première fois depuis son émergence il y a plus de 50 ans, le Club de Paris a décidé de publier un rapport annuel présentant ses activités de l'année 2007, qui est disponible sur le site internet du Club de Paris. Il s'agit d'un renforcement significatif de l'information et de la transparence sur l'action et le fonctionnement du Club de Paris, dans la continuité de la création d'un site internet en 2001.

Le rapport 2007 confirme trois grandes tendances dans l'évolution de l'activité du Club de Paris :

1) la poursuite des efforts d'allègement de dette dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés : 6 accords avec des pays bénéficiant de cette initiative ont été conclus en 2007, portant sur environ 448 millions de dollars de dette dont 413 millions ont été annulés.

2) le dynamisme des opérations de remboursement anticipé, avec quatre accords conclus en 2007 dont les deux premières opérations de remboursement anticipé à valeur de marché, une option novatrice introduite en 2004 dans le cadre des réflexions méthodologiques du Club.

3) l'implication croissante du Club de Paris dans le débat international sur les questions de dette. Réunissant dix-neuf des principaux créanciers publics, le Club de Paris a un rôle à jouer en tant que forum pour exprimer les positions des créanciers sur les principaux défis en matière d'endettement international auxquels sont confrontés les pays en développement.

Le Club de Paris publiera chaque année un rapport sur ses activités.

Notes

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris sont les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. Le rapport d'activité du Club de Paris comportera chaque année deux grandes parties :

- une partie sur l'activité du Club de Paris en matière de traitement de dettes au cours de l'année passée, présentant à la fois un bilan quantitatif exhaustif et des développements détaillés sur quelques exemples représentatifs de négociations ;

- une partie sur des sujets généraux discutés en Club de Paris : sujets méthodologiques le cas échéant, mais surtout des sujets liés à l'actualité en matière d'endettement international.

A ces deux grandes parties s'ajoutent des annexes contextuelles détaillées : présentation, fonctionnement et historique du Club de Paris, présentation de l'initiative PPTE et de l'approche d'Evian notamment.